

# CHALAIS

# Infos



*Le retour de la concession Navisence*

Chalais Infos se trouve aussi sur notre site internet  
<http://www.chalais.ch>

**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 18 - MAI 2000

# **ASSEMBLÉES PRIMAIRES COMMUNALE ET BOURGEOISIALE**

L'assemblée primaire de la **COMMUNE** de Chalais est convoquée,

**LE LUNDI 29 MAI 2000 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Chalais.**

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE**

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 13 décembre 1999
2. Comptes de l'exercice 1999
  - Présentation
  - Rapport des organes de contrôle
  - Approbation
3. Renouvellement de la concession des forces hydrauliques sur la Navisence  
Une présentation sera faite par M. **Willy FERREZ**, expert des communes concédantes
4. Divers

L'assemblée primaire de la **BOURGEOISIE** est convoquée,

**LE MARDI 30 MAI 2000 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Chalais.**

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE**

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 1er juin 1999
2. Comptes de l'exercice 1999
  - Présentation
  - Rapport des organes de contrôle
  - Approbation
3. Budget 2000
4. Agrégations bourgeoisiales
5. Divers

**Cette assemblée sera suivie de la réception des nouveaux bourgeois  
et de la traditionnelle raclette.**

## LE DOUTE ET LES CERTITUDES



Dany Perruchoud

En politique, le doute fait souvent partie de nos interrogations. Il accompagne notre action, guide nos pas et nous interpelle. Et si nous avions tort se demande-t-on ?

Le citoyen en revanche n'est habitué que par des certitudes. Les nôtres d'abord qui finissent par emporter nos décisions. Les siennes ensuite, quand il exprime vertement son opposition, une opposition qui fait douter parfois celles et ceux qui avaient adopté nos certitudes en nous encourageant à les réaliser.

Le débat terminé, il s'ensuit un long silence, le temps de construire et d'investir. Puis vient l'heure des bilans et là, le politique ne peut jamais s'y soustraire. Il doit répondre de ses certitudes qu'il a réussi à faire partager.

S'il ne s'est pas trompé, l'opposition se fera silencieuse et toute timide. Quant aux autres, ils ne se souviendront que difficilement tant la confiance est un sentiment qui se lit

dans le regard, la poignée de mains pour se prolonger dans le secret de l'isolement.

Aussi à l'heure du bilan de cette législature, le Conseil communal se plaît à se souvenir puisque les comptes présentés reflètent parfaitement nos certitudes.

En effet, le programme des investissements a été intégralement réalisé.

L'endettement de la commune n'a pas dépassé le maximum projeté et la dette communale a été ramenée à la hauteur souhaitée.

Quand on sait tout le poids du langage des chiffres, on se dit qu'on a eu raison de ne pas trop hésiter.

Finalement en politique, l'essentiel est de signer et persister dans nos certitudes pour lesquelles votre légitime confiance nous fait parfois douter.

**Dany Perruchoud**  
**Président**

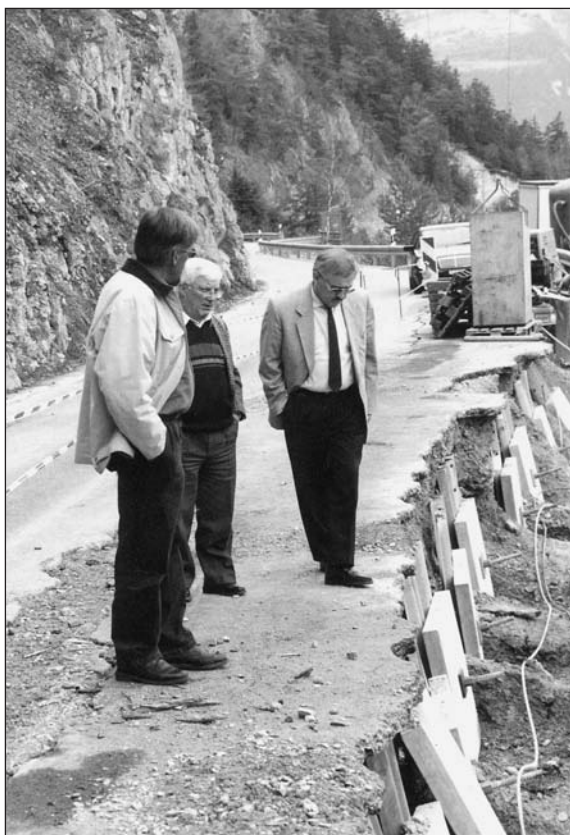
## LE CONSEIL COMMUNAL A DÉCIDÉ:

- d'émettre un préavis favorable au regroupement de la protection civile comme le service cantonal de la PC le propose, à savoir avec une grande entité régionale;
- d'inviter toute la population ainsi que les propriétaires de résidences secondaires à une grande fête communale sur l'alpe, le 20 août, pour commémorer le passage au nouveau siècle;
- de participer pour un montant de 50% mais au maximum Fr. 250'000.- au consortage du remembrement des Harroz supérieurs, à condition toutefois que la route soit rattachée au domaine public à la fin des travaux (cf. article ci-après);
- de mettre à l'enquête publique, après une procédure de consultation des propriétaires, le tracé de la nouvelle route sous le Bisse à Vercorin;
- d'accepter de soumettre à l'assemblée bourgeoise les demandes d'agrégation de:
  - M. et Mme Dragisa PAUNOVIC,
  - M. et Mme Vitomir MADANOVIC,
  - Mlle Klaudija MADANOVIC,
  - M. et Mme Radojka JOVANOVIC,
  - Mlle Maja ILIC.
- une augmentation des coûts de transports de 2% pour tenir compte de la redevance sur le trafic poids-lourds liée aux prestations;
- de maintenir, à la suite du recours du propriétaire du Château de Réchy, sa position en exigeant de l'Etat d'organiser rapidement une vision locale tant la situation de cet immeuble s'est aggravée (cf. article ci-après);
- de donner son accord de principe à la construction d'une étable communautaire au Crétilion que propose de construire Serge LAMBRIGGER;
- d'adjuger les travaux de construction de la route du village de Vercorin près de la maison bourgeoise au consortium des entreprises Pierre Amos et Salamin Frères, pour le montant de leur offre Fr. 78'564,75.-;
- de revoir la signalisation vers le terrain de football de Chalais afin d'optimiser la sécurité des piétons, sur proposition de la police cantonale;
- d'indiquer un nom officiel des rues et ruelles communales pour l'ensemble des villages de Chalais et Réchy;
- d'accepter le projet régional de participation financière des communes aux frais de construction des routes cantonales;

La maison bourgeoise de Vercorin, en cours de rénovation.



Séance de chantier, route de Vercorin avec M. Marcel Pralong, ingénieur à l'Etat du Valais.



- de mandater le bureau Jean-Claude Renggli, architecte du centre administratif de Vercorin, pour établir les plans de transformation de la salle de ce centre. Un agrandissement des bureaux de l'office du tourisme de même que l'aménagement d'une cyber bibliothèque y sont projetés;
- d'engager Mlle Aline VALIQUER, comme apprentie de commerce en remplacement d'Amélie Nanchen qui terminera son apprentissage à fin juin 2000;
- d'accepter le programme des tirs, les mercredis de 18 h à 20 h et les samedis de 16 h à 18 h, avec un arrêt total du programme du 15 juillet à la fin août. Demeurent réservés les tirs obligatoires;
- d'accorder une année sabbatique à Mme Nicole PACOZZI, enseignante ACM à Vercorin;
- d'attribuer des noms aux salles de la maison bourgeoise de Vercorin, soit la cave en sous-sol, **le bûcher**, au rez-de-chaussée, **la salle des bourgeois** à l'étage et **le Régent**, aux combles;
- d'autoriser M. Yvan Crettenand à exploiter le Café Central à Réchy dans l'attente de la décision définitive qui interviendra au terme d'une procédure régulière d'enquête publique;
- d'intervenir auprès du service des contributions cantonal en vue d'obtenir la reconnaissance du domicile fiscal de certaines personnes qui vivent plus de la moitié de l'année dans leurs résidences secondaires à Vercorin notamment;
- d'accepter les comptes de la commune municipale pour l'exercice 1999, ceux de la commune bourgeoise pour le même exercice ainsi que le budget 2000 de la Bourgeoisie (cf. article ci-après);
- d'établir un plan d'intervention sur la route Chalais - Vercorin, en collaboration avec le service des travaux publics de l'Etat du Valais qui finance la grande partie des coûts engendrés, savoir 75% dans le cadre des travaux de constructions et d'entretien du réseau;
- d'octroyer, suivant en cela la position de l'Etat du Valais, une remise partielle d'impôt sur le capital aux Forces Motrices Valaisannes, en raison des sérieuses difficultés financières de la société;
- d'arrêter le montant des subsides aux sociétés locales pour l'année 2000;
- de définir les régions d'estivage selon le rapport établi par l'inspecteur de bétail de la commune de Chalais, M. Jean-Marc Perruchoud;
- d'accepter le principe de la vente des parcelles au-dessus du complexe scolaire de Vercorin, selon un plan d'ensemble qui a été redéfini;
- de confirmer les prestations communales aux heureux nonagénaires, soit la remise d'un chèque de Fr. 600.-;
- de nommer le conseiller Jean-Bernard Zufferey au comité du groupe de travail chargé de coordonner les activités touristiques dans le Val de Réchy;

- d'accorder les autorisations nécessaires pour la 41ème édition du rallye international du Valais qui aura lieu le samedi 21 octobre 2000 avec comme parcours Chalais – Vercorin – Vernec et Vercorin – Vernec dans l'après midi;
- d'acheter une centaine d'ouvrages édités par Patrick Cramer à Genève, de la correspondance d'Edouard VALLET rassemblée et présentée par Jean-Charles Giroud;
- d'approuver les comptes de la société de développement Vercorin Tourisme qui dégagent un bénéfice d'exploitation pour l'année 1999 de Fr. 46'523.- de même que le budget 2000 comptabilisant des recettes de Fr. 312'000.- pour des dépenses de Fr. 278'000.-;
- de renouveler le contrat de l'alpage de la Montagnette avec le consortium d'élevage bovin, présidé par M. Narcisse BALET;
- d'accepter l'offre de vente de Mme Lucie Zufferey concernant un terrain sis au Crétilon de 352 m2 au prix de Fr. 3.- le m2;
- de demander à l'office fédéral des forêts une prolongation du délai d'exécution des mesures sylvicoles de Bouillet Combache qui arrivera à échéance à la fin de cette année.

## LE CONSEIL COMMUNAL A PRIS CONNAISSANCE

- de l'octroi par le Département de l'Education, de la Culture et du Sport (DECS) de 7 heures de soutien pédagogique pour suppléer aux difficultés rencontrées dans certaines classes primaires;
- de la décision du Conseil d'Etat, rejetant le seul recours qui est intervenu à l'encontre de la taxe communale de promotion touristique;
- de la démission du poste de concierge des écoles de Chalais de Mme Nelly Borcard pour la prochaine rentrée scolaire;
- de toute une série d'oppositions contre les décisions de la commission de mensuration dans le cadre des travaux d'introduction du registre fédéral des parcelles;
- des décisions définitives de l'Etat du Valais de classer route cantonale, la route intérieure de Vercorin du secteur de la Télécabine au Téléphérique et d'affecter au réseau routier communal le tronçon, entrée du village de Vercorin jusqu'à la place du village;

Remise du mérite sportif 1999 à Gérard Anzenberger



Un cycle d'orientation trop petit pour la région.



- de l'autorisation provisoire d'exploiter la discothèque la Godille à Vercorin, délivrée à Alain MORESI sous la réserve expresse de son engagement à suivre les cours de cafetier cet été;
- de certains projets d'aménagements de la place des chevaliers à l'entrée du village de Chalais;
- du règlement cantonal sur le cadastre viticole et le registre des vignes;
- de la constitution d'une nouvelle société communale, savoir la clé du bonheur, réunissant des jeunes enfants s'adonnant au chant;
- de la première étape des projets de construction de la commune de Grône, prévoyant l'extension du cycle d'orientation pour un coût à charge des communes partenaires de 5,6 millions (sans les subventions) ce qui fait une augmentation annuelle de charges locatives de Fr. 700.- par élève, soit un montant global de Fr. 2200.- par élève;
- des comptes 1999 du Triage forestier qui bouclent avec un bénéfice avant amortissement de Fr. 64'698.-, étant précisé que les travaux 1999 pour notre commune se sont élevés à Fr. 325'662.-;
- du projet d'étude du chantier des Evouettes comprenant en outre la pose de paravalanches;
- du recours interjeté par Arnaud TAVELLI auprès du Conseil d'Etat contre la décision du Conseil communal l'obligeant à entreprendre des travaux d'assainissement de son immeuble dit Château de Réchy (cf. art. ci-après);
- des oppositions et observations déposées contre le projet de construction de la route sous le Bisse de Vercorin;
- du rapport de notre bibliothécaire communale concernant le projet d'une bibliothèque similaire à Vercorin, dans le centre administratif;

- du décompte des travaux de restauration et de rénovation de l'ancienne Eglise de Vercorin (cf. article ci-après);
- du rapport du service cantonal du feu au sujet du centre scolaire de Vercorin et des corrections à apporter;



Travaux d'assainissement des talus de la Tour

- des promesses de subventions cantonales et fédérales à la suite des intempéries de 1999 qui pourront s'élever à 95 % de certains frais d'intervention rendus nécessaires dans la Navizence notamment à la prise d'eau du Bisse de Riccard;
- d'un rapport confirmant que les travaux de correction de la route cantonale Chalais-Vercorin, tronçon de Fontcouverte Briey nécessitent encore une demande de défrichement d'une surface de 1'029 m<sup>2</sup>;

- du refus de la société Rhonewerke AG de payer à titre de redevances hydrauliques pour l'année 1999, le tarif demandé de Fr. 32.- le kWh et de s'en tenir au tarif de Fr. 21,60, ce qui représente pour notre commune un montant de Fr. 26'185,90.-;

- de l'acceptation, par le comité de l'association d'Edouard VALLET, d'organiser cet été, à notre demande, une exposition des eaux fortes du peintre, dans la maison bourgeoise rénovée de Vercorin;

- du plan d'aménagement des places de parc aux alentours de la place de Réchy, prévoyant:

- 15 places en zone bleue, à proximité directe du magasin,

- 15 places, vers l'ancienne laiterie, dont 8 places en zone bleue,

- 5 places, le long de la Réchy plus au sud, soit un total de 35 places publiques;

- de l'attribution par le DECS, pour la prochaine année scolaire de 3 1/2 classes enfantines dont 1 à Vercorin, 11 classes primaires, 19 heures d'appui et 10 cours ACM/ACT. La répartition des classes interviendra quand tous les effectifs seront connus et après une procédure de consultation du personnel enseignant.



Pose du parquet, maison bourgeoise de Vercorin



## AUTRES DOSSIERS COMMUNAUX

### Eglise de Vercorin .... les décomptes

Une immense entreprise a été menée à bien au cours de ces dernières années, dans le site de l'Eglise de Vercorin.

Rénovation de l'ancien chœur, importants travaux extérieurs, aménagements du parvis de l'Eglise, avec la construction réussie de ce chemin de vie, le tout sous la surveillance de la commission cantonale des arts sacrés.

Le décompte final de l'ensemble de ces travaux a été présenté au Conseil Communal, savoir:

<b>Restauration de l'église St Boniface</b>	Fr.	1'028'493.95
<b>Décompte du parvis de l'Eglise</b>	Fr.	283'560.-
<b>Total des travaux engagés</b>	Fr.	1'312'053.95.-

Grâce à l'extrême générosité de donateurs et amis de Vercorin ainsi qu'à une surveillance rigoureuse des dépenses et une administration soucieuse de l'importance des sommes engagées, le compte de l'église de Vercorin se présente au 18 avril 2000 de la manière suivante:

<b>Compte courant</b>	Fr.	102'564.-
Prêt	Fr.	100'000.-
<b>Total des dettes</b>	Fr.	202'564.-

En clair cela signifie que près de 1,1 million ont été généreusement offerts pour ces travaux de rénovation.

Dans ces montants, soulignons les subventions

- cantonales de	Fr.	111'000.-
- communales de	Fr.	125'000.-
- de la Confédération de	Fr.	153'000.-
- du service de l'archéologie de	Fr.	16'000.-

**soit un total des pouvoirs publics de Fr. 405'000.-**

Le solde de **Fr. 695'000.-** résulte exclusivement des dons privés.

Le Conseil Communal remercie les généreux donateurs de même que les responsables de ce chantier, savoir M. le Révérend Curé Bernard Maillard pour le souci qu'il a eu à financer ces travaux, M. Henri Marin, président du comité de restauration. Il a manifesté également une pensée émue pour le regretté Pierre Andereggen, notre surveillant des travaux, trop tôt disparu.

### Notre concierge Nelly Borcard s'en va

Nelly Borcard et son mari avaient été nommés au poste de concierge des écoles de Chalais en date du 1.01.1997.



Nelly Borcard et sa famille

.....

A la suite du décès tragique de son mari, Alain, notre concierge Nelly a décidé de partir pour le Canada, avec toute sa petite famille. Le Conseil tient à la remercier pour le sérieux de sa collaboration et la satisfaction générale qu'elle avait su procurer plus particulièrement au sein du personnel enseignant.

Nos remerciements sont accompagnés de nos vœux de bonheur à toute la famille, pour une nouvelle vie qui commence.

### Ils ou elles travaillent pour vous

Un inventaire récapitulatif des heures effectuées dans les différents bâtiments communaux par nos concierges ou leurs auxiliaires a été établi pour l'année 1999

Centre scolaire de Chalais	2521 heures
Centre scolaire de Vercorin	848 heures
Centre administratif de Vercorin	605 heures
Salle polyvalente de Chalais	1765 heures
Maison bourgeoisiale de Chalais	252 heures



Yvon Devanthery, concierge de la salle polyvalente de Chalais et Serge Antille, concierge de la maison bourgeoisiale de Chalais



Solange et Stéphane Cettou, concierges des écoles et autres bâtiments communaux à Vercorin

### Sortie communale de l'an 2000

Dans le cadre des festivités du 700ème anniversaire de la Confédération, le Conseil avait donné rendez-vous à toute sa population sur les hauteurs de Sigeroulaz, pour une mémorable journée de rencontre et d'amitié communale.

«Rebelote» pour fêter l'an 2000. La date a été retenue: **dimanche 20 août**, au Crêt du Midi.

Messe, apéritif, repas en commun, animations musicales et récréatives notamment pour les enfants, tels sont les premiers jets de cette organisation placée sous la responsabilité du Conseil communal.

Une invitation parviendra à tous les domiciliés ainsi qu'aux propriétaires de résidences.

Ce sera notre manière de fêter le passage à l'an 2000.

### Château de Réchy

Le château de Réchy est la propriété de la société des comtes d'Anniviers SA., par son administrateur unique M. Arnaud Tavelli à Sierre.

Les démarches du Conseil en vue d'obtenir du propriétaire des mesures d'assainissement de cette construction se sont toutes soldées par un échec, du fait:

- que selon l'avis d'un expert nommé il y a quelques années, par le Tribunal de Sierre, à la suite de la demande des Autorités communales, cette bâtisse ne présentait pas de danger;
- que l'ancien règlement des constructions de la Commune de Chalais n'autorisait pas le Conseil à exiger des travaux de rénovation.

Le nouveau règlement communal, approuvé par l'assemblée primaire en date du 15.06.1999 et homologué par la suite par le Conseil d'Etat le 18.08.1999, donna au Conseil Communal l'opportunité d'introduire un article 17 nouveau :

**Art. 17**

**Constructions dangereuses et insalubres**

- a) *Les constructions doivent être conçues, édifiées et maintenues dans un état tel qu'elles ne présentent aucun danger pour les occupants ou le public.*
- b) *Lorsqu'une construction ou une partie de construction menace ruine, ou compromet la sécurité des occupants ou du public, lorsqu'elle présente un danger pour l'hygiène et la salubrité, le Conseil communal peut sommer le propriétaire de la démolir ou de la restaurer, et de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires.*

Sur cette base légale, le Conseil interpella le propriétaire, en date du 13.08.1999, pour lui demander quelles mesures il envisageait de prendre pour restaurer cette bâtisse.

Aucune réponse ne fut donnée de telle sorte que le 21.12.1999, le Conseil

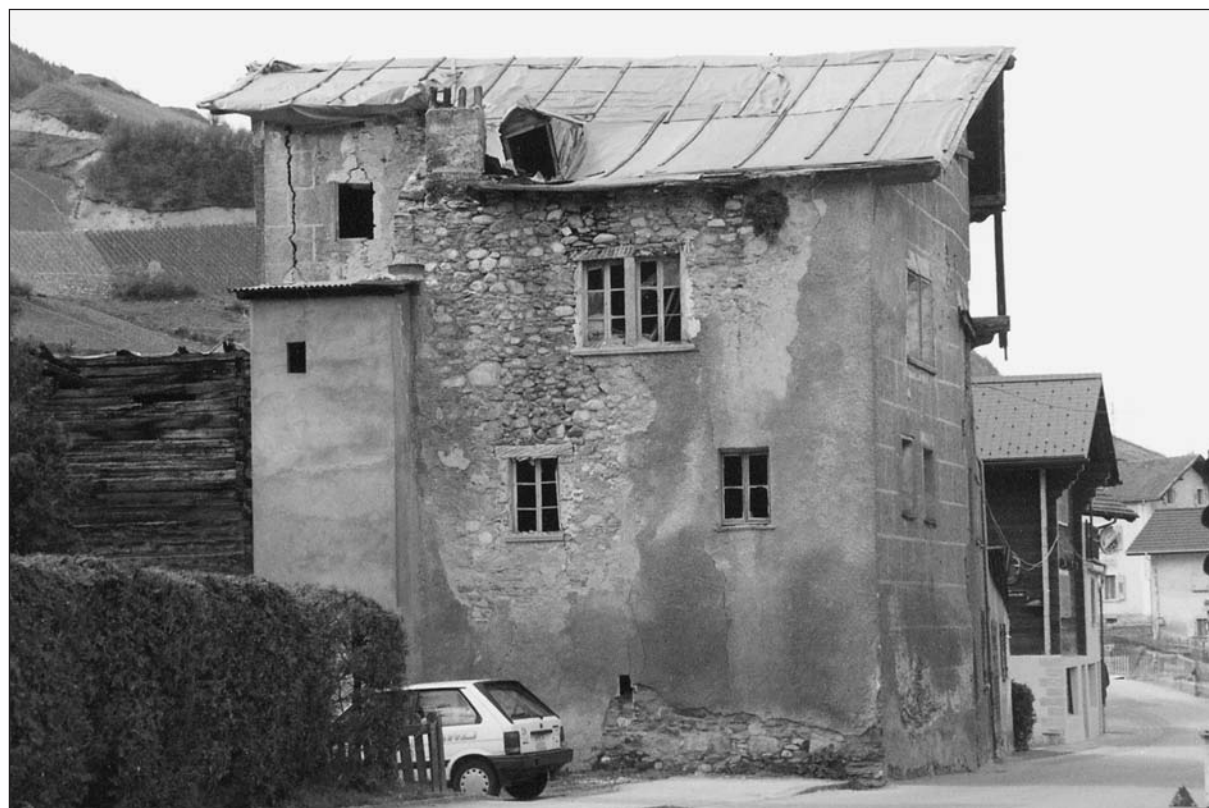
**ordonna que la réfection extérieure totale soit entreprise pour le 1er juin 2000 ou alors qu'une demande de démolition soit déposée pour le 20 janvier 2000.**

**A défaut, la Commune procéderait à l'exécution d'office par voie de contrainte, conformément aux nouvelles dispositions légales.**

Le 19.01.2000, l'administrateur interjeta un recours contre cette décision auprès du Conseil d'Etat, en prétendant

**que la mesure du Conseil communal est injuste et disproportionnée, qu'elle ne tient pas compte des travaux déjà entrepris ainsi que des mesures prises pour veiller à la sécurité du bâtiment par un suivi technique, assuré par des personnes professionnelles.**

L'autorité attend la décision du Conseil d'Etat qui est appelé à trancher le recours interjeté.



*Le château de Réchy...  
pas fière allure*

## Remembrement des Harroz supérieurs



Remaniement  
aux Harroz supérieurs

Un comité d'initiative a saisi le Conseil pour connaître sa détermination dans le cadre d'un remaniement qui a pour but de construire une route de 260 ml, avec l'ensemble des équipements (eau, égouts, électricité, etc.).

Le coût du projet, en tenant compte d'un coût de terrain estimé à Fr. 80.- le m<sup>2</sup>, serait de Fr. 500'000.-, soit Fr. 385'000.- pour les équipements et Fr. 115'000.- pour les terrains qui représentent une surface de 1'335 m<sup>2</sup>.

Le Conseil a préavisé favorablement la demande en appliquant les mêmes principes qu'en cas de nouvelles constructions de routes faites par la Commune, savoir:

- plus-value à charge des propriétaires de 50 %;
- cession de la route et des équipements à la Commune, une fois les travaux terminés;
- dans le cas d'espèce, subvention communale de 50% mais au maximum de Fr. 250'000.-;
- suivi des travaux en déléguant le conseiller responsable des constructions nouvelles, M. John Antille, au sein du comité d'initiative.

## Step de Granges

Propriété de l'association des communes de Grône, Lens, Sierre ( Granges ) et Chalais, la STEP de Granges collecte les eaux usées de ces 4 communes ainsi que des communes de Nax et Vernamiège et du village d'Ollon.

Cette station d'épuration a été construite dans les années 1970. 1999 est le 27ème exercice de cette association qui traite un volume de 3'300'000 m<sup>3</sup> réparti à raison de

Lens	28,5 %
Chalais	24,8 %
Sierre ( Granges )	23,10 %
Ollon	6,09 %
Grône	11,3 %
Nax	3,9 %
Vernamiège	2,03 %

Le coût d'exploitation s'élève à quelque **Fr. 600'000.-** par année, montant réparti en fonction des débits.

La Commune de Chalais a participé pour l'année 1999, pour un coût d'exploitation de **Fr. 150'712.-**.



La STEP de Granges, oeuvre de Serge Albasini



Surpris à la gouille des pêcheurs  
à Chalais

## Subventions versées aux sociétés locales pour l'année 2000

Société de musique l'Avenir	Fr.	7'000.-
Société de chant l'Espérance	Fr.	5'000.-
FC Chalais	Fr.	2'000.-
Ski-Club la Brentaz	Fr.	2'000.-
TC Chalais	Fr.	2'000.-
Sté de gymnastique	Fr.	2'000.-
Amicale des Accordéonistes	Fr.	500.-
+ pour le 20ème anniversaire	Fr.	500.-
TC de Vercorin	Fr.	1'000.-
Ski Club Chalais - Vercorin	Fr.	1'000.-
Tennis Club de Vercorin	Fr.	1'000.-
Chanson de Vercorin	Fr.	1'000.-
Société des Jeunes	Fr.	1'000.-
Chœur des Jeunes	Fr.	500.-

## PLAN DE SCOLARITE 2000 / 2001

<b>Ouverture de l'année scolaire</b>	<b>- Lundi 21 août 2000 (matin)</b>					
	Primaires: 9 h - Infantines: 9 h 30					
<b>Clôture de l'année scolaire</b>	<b>- Vendredi 22 juin 2001 (soir)</b>					
<b><u>Vacances</u></b>						
<b>Automne</b>	du	vendredi	13	octobre	2000	le soir
	au	lundi	23	octobre	2000	le matin
<b>Toussaint</b>	du	mardi	31	octobre	2000	le soir
	au	jeudi	2	novembre	2000	le matin
<b>Immaculée Conception</b>	du	jeudi	7	décembre	2000	le soir
	au	lundi	11	décembre	2000	le matin
<b>Noël</b>	du	vendredi	22	décembre	2000	le soir
	au	lundi	8	janvier	2001	le matin
<b>Carnaval</b>	du	vendredi	23	février	2001	le soir
	au	lundi	5	mars	2001	le matin
<b>St-Joseph</b>	du	vendredi	16	mars	2001	le soir
	au	mardi	20	mars	2001	le matin
<b>Pâques</b>	du	mercredi	11	avril	2001	à midi
	au	lundi	23	avril	2001	le matin
<b>Ascension</b>	du	mercredi	23	mai	2001	à midi
	au	lundi	28	mai	2001	le matin
<b>Pentecôte</b>	du	vendredi	1 <sup>er</sup>	juin	2001	le soir
	au	mardi	5	juin	2001	le matin
<b>Fête-Dieu</b>	du	mercredi	13	juin	2001	à midi
	au	vendredi	15	juin	2001	le matin

# DOSSIER SPÉCIAL DOSSIER SPÉCIAL DOSSIER SPÉCIAL

## RENOUVELLEMENT

### DE LA CONCESSION DES FORCES HYDRAULIQUES

Les eaux du Val d'Anniviers font actuellement l'objet de deux concessions:

- a) la concession Navisence qui arrive à échéance en 2004;
- b) la concession Gougra dont l'échéance est fixée en 2039.

Les communes se partagent les eaux de la concession Navisence de la manière suivante:

Commune d'Ayer	0,40%
Commune de Chandolin	29,22%
Commune de St-Jean	18,64%
Commune de Vissoie	18,64%
Commune de Chalais	5,04%
Commune de Chippis	17,94%
Commune de St-Luc	10,12%

Quant à la concession, elle s'exerce, en aval de Vissoie, soit de la sortie de l'usine FMG jusqu'à la restitution des eaux au Rhône, à Chippis ainsi que sur le Torrent de Fang, à partir du canal de déviation de la Navisence, au-dessus de Fang.

L'usine de Vissoie



Actuellement, la concession est octroyée à Rhonewerke AG, depuis le 1er janvier 1977, en lieu et place d'Alusuisse (AIAG).

Précisons que le capital social de Rhonewerke AG est en mains des FMV, pour une quote-part de 70% du capital social.

### Droit de retour

La loi sur les forces hydrauliques permet aux communes concédantes de faire valoir leur droit de retour, au terme de la concession. En outre, il est précisé que toutes les parties mouillées (parties qui sont en contact avec l'eau) reviennent gratuitement aux communes alors que les parties sèches (la transformation en électricité) restent la propriété du concessionnaire.

Demeure réservée, pour les communes concédantes, la possibilité de racheter cette partie sèche.

Les communes ont fait valoir leur droit de retour et une commission a été mise en place pour analyser les nombreux problèmes que pose l'exercice de ce droit. Les expertises et les estimations qui ont été faites pour chiffrer la valeur de l'ensemble des installations permettent aujourd'hui de dire que le 80% de tous les ouvrages reviendrait gratuitement aux communes concédantes et que le 20%, considéré comme la valeur de la partie sèche, resterait la propriété de Rhonewerke AG.

### Que faire avec ce potentiel?

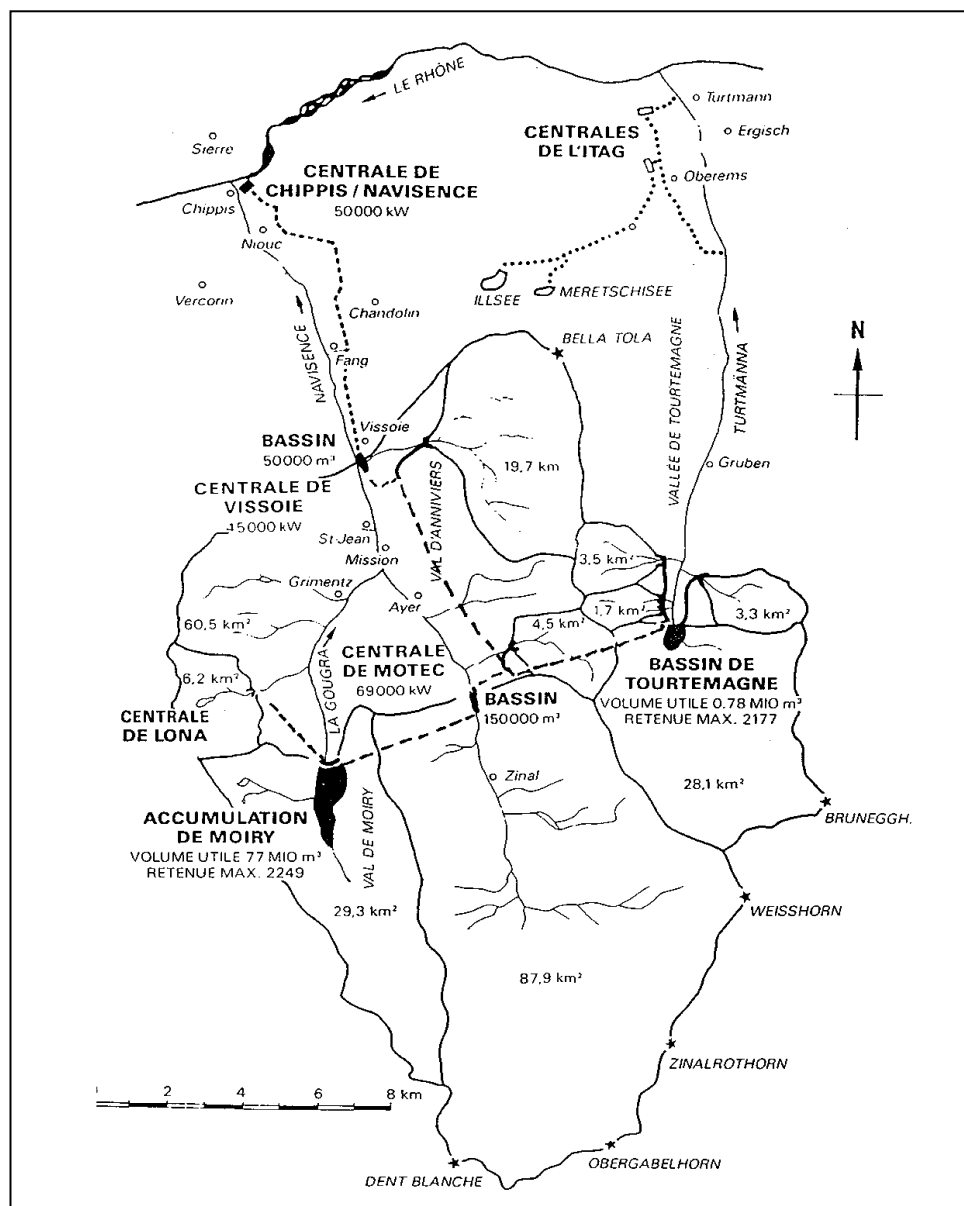
Plusieurs solutions s'offrent aux communes à savoir la vente de la partie mouillée, l'achat de la partie onéreuse ou plus simplement la signature d'une convention de partenariat avec le concessionnaire.

Sur préavis de la commission d'étude, le Conseil communal a décidé de reconduire la concession, pour la durée maximale prévue par la loi, soit jusqu'au 20 avril 2084, dans une forme de partenariat, avec Rhonewerke AG, l'actuel société concédante, à des conditions qui doivent encore être négociées pour certaines.

En principe, comme précisé ci-dessus, le 80% de l'énergie produite revient aux communes concédantes, à un coût de revient qui devrait se situer entre 3 cts et 3,5 cts le kWh.

L'aménagement de Chippis-Navisence est en mesure de livrer une production nette de 170 mios de kWh par année, dont un peu plus de 130 mios de kWh reviendraient aux communes concédantes.

Plan de situation  
des concessions  
Navisence et Gougtra.



En ajoutant les productions que détient la commune de Sierre, dans différentes sociétés pour un total de 120 mios de kWh par année, la région par Sierre Energie (Siesa) disposerait d'un capital énergétique de 250 mios de kWh par année alors que les besoins annuels de la région peuvent être estimés à 200 mios de kWh, à l'heure actuelle.

On peut remarquer tout l'intérêt de cet auto-alimentation. Aucun transport de longue distance par des équipements à haute tension ne serait nécessaire, vu la proximité de la production, ce qui limitera considérablement les pertes de transport et optimisera l'utilisation de l'énergie produite.

### Concession de la Gougtra

D'autre part, le Conseil s'est déclaré favorable à ouvrir des négociations, avec les Forces Motrices de la Gougtra, dans le cadre du renouvellement de la concession qui arrivera à échéance en 2039. Les Forces Motrices de la Gougtra SA, dont le capital action est réparti à raison de

- 60% pour la société ATEL
- 30% pour la société Rhonewerke AG
- 10% pour la Commune de Sierre

sont au bénéfice de la concession sur ces eaux.

La répartition des droits est quelque peu différente savoir

Canton du Valais	1,92%
Ayer	21,30%
Grimentz	12,27%
Chalais	1,50%
Chandolin	8,68%
Chippis	5,33%
St-Jean	9,82%
St-Luc	4,79%
Vissoie	6,56%
Ergisch	13,72%
Oberems	13,79%
Turtmann	0,32%

.....

Cette négociation pourrait déboucher sur une fusion de ces deux sociétés concédantes, à court terme, ce qui aurait comme avantage de mieux adapter notre production aux besoins régionaux et de régler le problème non négligeable des excédents d'énergie en été.

Pour l'heure, seul le renouvellement de la concession Navisence est à l'ordre du jour de nos délibérations.

Il vous sera demandé d'accepter que le Conseil communal octroie une nouvelle concession de forces hydrauliques sur le palier inférieur des eaux de la Navisence et sur le Torrent de Fang.

## Conditions essentielles de la concession Navisence

Cette concession serait soumise notamment a) à une taxe initiale unique correspondant à quatre fois la redevance communale annuelle qui s'élève actuellement à environ Fr. 32'000.-;

b) à une redevance annuelle qui est actuellement de Fr. 32.- le kWh.

En outre, la commune retirerait le bénéfice de la valorisation de sa quote-part de production énergétique.

L'assemblée des présidents des communes concédantes ainsi que les conseils communaux respectifs proposent d'approuver cette proposition qui sera soumise à la prochaine assemblée primaire.

## COMPTES DE LA COMMUNE MUNICIPALE

.....

### Exercice 1999

L'exercice 1999 accuse des recettes de **Fr. 7'570'345.-** pour des dépenses de **Fr. 6'064'237.-** ce qui laisse une marge d'autofinancement fort appréciable de **Fr. 1'506'107.-**.

Quant aux investissements, les dépenses se sont élevées à **Fr. 1'395'102.-** pour des recettes de **Fr. 568'986.-**, soit un investissement net de **Fr. 826'116.-**.

En tenant compte de la marge d'autofinancement de **Fr. 1'506'107.-**, on remarque que l'exercice 1999 dégage un bénéfice avant amortissement de **Fr. 679'991.-** ce qui permet de diminuer d'autant l'endettement communal.

**AU 31.12.1999,  
L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE  
S'EST RÉDUIT À FR. 17'782'375.-**

ce qui fait, pour une population de 2749 habitants au 30 avril 2000, une dette par habitant de **Fr. 6'468.-**.

### Commentaires sur les comptes 1999

#### Au niveau des recettes

Les recettes d'impôts et les taxes communales s'élèvent à **Fr. 7'002'352.-**.

En 1998, ces mêmes recettes s'élevaient à **Fr. 6'953'580.-**, soit une différence de **Fr. 48'772.-**, provenant principalement d'une augmentation d'impôts puisque les recettes des taxes d'eau, d'égoûts, d'ordures sont plus ou moins stationnaires.

En ajoutant les autres recettes, on obtient un total d'entrées de **Fr. 7,5 mios**.

Par rapport à l'exercice **1998**, les recettes sont en diminution.

Recettes 1998	Recettes 1999
7,629 mios	7,570 mios



Cette différence de **Fr. 59'000.-** s'explique notamment par deux postes :

- la diminution des subsides pour le programme d'occupation des chômeurs de Fr. 33'000.- en raison de la diminution des demandeurs d'emploi ;
- des taxes compensatoires de densité (- Fr. 22'000.-) qui n'ont plus été encaissées compte tenu du nouveau plan de zone et de l'augmentation des indices de construction qui en résulte.

#### Au niveau des dépenses

Les dépenses globales en 1999 se sont élevées à **Fr. 6'064'237.-** alors qu'elles étaient en 1998 à **Fr. 6'016'400.-**, soit une augmentation de **Fr. 47'837.-** ou de **0,78 %**.

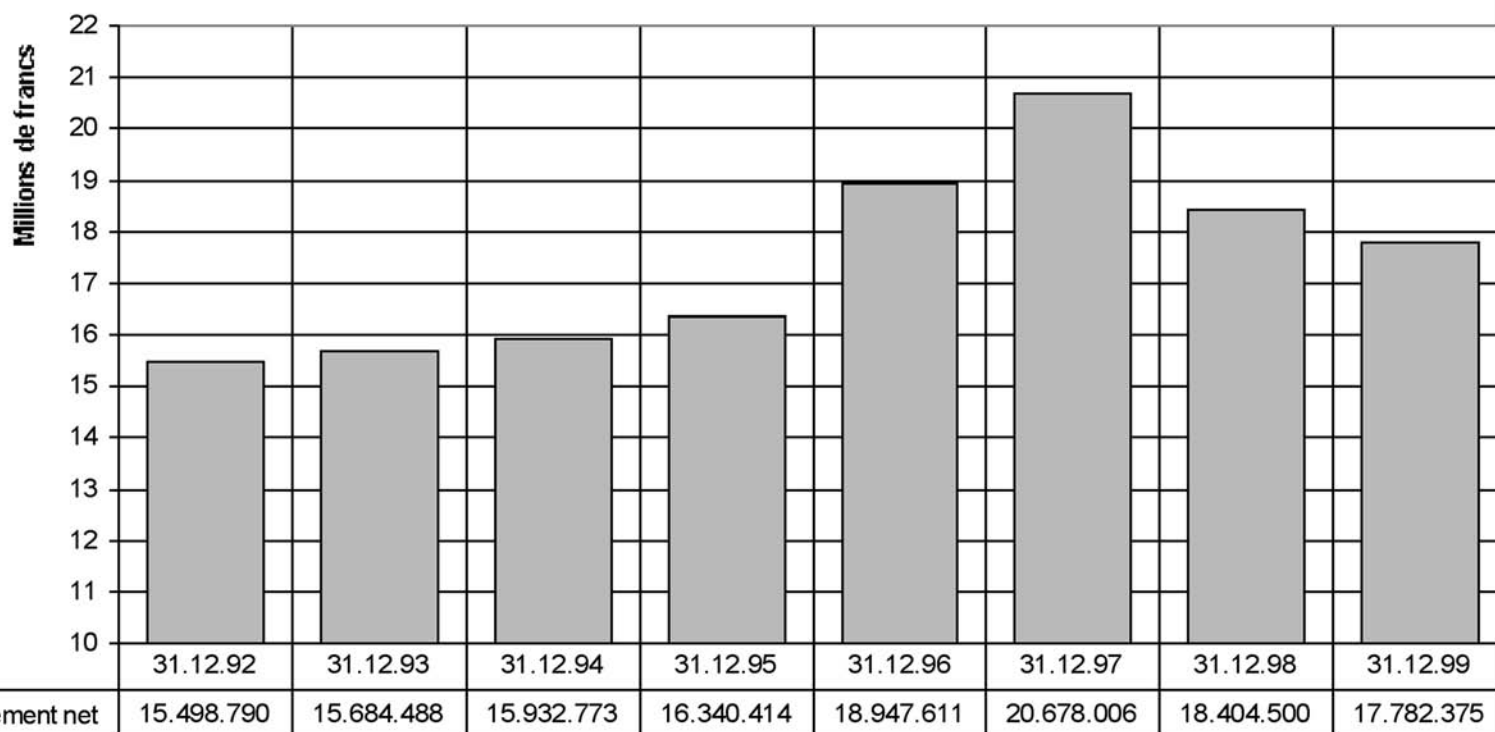
Ces dépenses ont été parfaitement maîtrisées d'une manière générale. En revanche, il est à craindre que le prochain exercice enregistrera une augmentation de dépenses plus sensible.

Les taux d'intérêt, l'inflation, les charges de personnel, avec l'engagement d'un technicien communal, devraient influencer sur l'exercice comptable 2000.

#### Au niveau de la marge d'autofinancement

Cette marge de **Fr. 1'506'000.-** est fort satisfaisante. Elle nous permet de financer très largement nos investissements et même de dégager un bénéfice de près de **Fr. 680'000.-** ce qui a comme conséquence de réduire d'autant l'endettement communal.

### Evolution de l'endettement net



## Comparaison avec le budget 1999

	Budget 1999	Comptes 1999
<b>Recettes</b>	7'621'088.-	7'570'345.-
<b>Dépenses</b>	6'083'425.-	6'064'237.-
<b>Marge</b>	1'537'663.-	1'506'107.-

Ces chiffres démontrent si besoin est que vos autorités essayent de respecter leurs engagements en matière budgétaire et comme cette compétence est exclusive au Conseil et non à l'assemblée primaire, nous sommes assez satisfaits de pouvoir vous présenter ces résultats. Il en va de même pour l'endettement total de notre collectivité.

Souvenez-vous.

Dans le bulletin du 9 décembre 1995, nous avions annoncé que l'endettement communal atteindrait les 21 millions une fois le complexe scolaire de Vercorin terminé.

Les chiffres nous ont donné raison puisqu'après cet important investissement, notre endettement a atteint **Fr. 20,7 millions**.

Nous annonçons également que nous aurions espéré finir le siècle avec **Fr. 18 millions** de dette.

Le Conseil Communal a plaisir de constater que notre défi a été tenu jusqu'au 31.12.1999,

### **L'ENDETTEMENT COMMUNAL S'ÉLEVE À FR. 17'782'375.-**

Il y a parfois des rappels qui s'imposent.

## Conclusions sur les comptes 1999

Il est vrai que nous sortons d'une longue période d'investissements qui a permis de moderniser notre commune.

Aujourd'hui, nos équipements sont de qualité. Bureaux administratifs, locaux scolaires et extra-scolaires, alimentation et distribution d'eau potable, réseau routier, salle polyvalente à Vercorin, places de sports et de loisirs, avec en plus une route de déviation fort appréciée, toutes ces infrastructures nous permettent de faire une pause bien méritée et de réfléchir sur notre avenir.

L'économie touristique revêtera une importance de premier plan ces prochaines années et notre réflexion ne pourra pas faire abstraction de cet important secteur en voie de développement.

En outre, le millénaire naissant sera celui des loisirs. Après l'évolution industrielle et sa consolidation, il est vrai qu'une nouvelle ère s'offre à nos jeunes dont les moyens seront toujours plus élevés.

Il importera de ne pas manquer les bons virages.

Deux ans de concertation communale devraient permettre d'assainir encore mieux nos finances communales et surtout donner l'occasion, à un futur conseil, de présenter un nouveau programme de société pour l'avenir.

Et si le même état d'esprit qui a présidé cette extraordinaire assemblée primaire au cours de laquelle, le conseil communal a reçu les compétences de construire pleinement notre commune pouvait se renouveler, alors nous progresserions et franchirions encore un pas supplémentaire.

Et c'est avec cette politique des petits pas qu'on fait avancer la Commune.

# Comptes 1999 de la Commune

01	Administration générale	COMPTES 1998		BUDGET 1999		COMPTES 1999	
		Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
01.300.00	Indemnités des autorités	88'745.20	88'800.00		88'745.20		
01.300.30	Bureau de vote, élections	735.00		2'400.00		4'878.75	
01.300.50	Commissions communales	17'605.80		16'000.00		15'856.55	
01.301.00	Personnel du bureau communal	222'103.50		245'000.00		241'752.25	
01.303.00	Charges sociales	49'822.90		61'000.00		57'884.10	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	38'531.40		40'000.00		39'872.35	
01.311.00	Achat de vignettes et cartes d'identités	4'153.50				3'722.50	
01.317.00	Représentations et réceptions	28'244.00		32'000.00		32'608.05	
01.318.00	Information communale	10'068.60		9'000.00		13'942.65	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	3'760.00		3'780.00		3'800.00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	11'800.65		12'000.00		11'993.50	
01.318.30	Frais d'encaissement	9'276.80		6'000.00		10'886.70	
01.318.40	Frais juridiques	2'196.75		1'000.00		700.00	
01.318.50	Frais de port et CCP	26'963.55		32'000.00		36'544.95	
01.318.60	Frais de téléphones	11'076.35		14'000.00		12'361.60	
01.318.70	Assurance RC communale	4'854.00		13'800.00		7'192.10	
01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
01.431.00	Emoluments administratifs		11'079.10		9'000.00		9'273.30
01.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		2'255.80		2'100.00		2'393.85
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000.00		5'000.00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		11'678.85		12'000.00		13'416.85
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		11'000.00		12'000.00		10'869.85
01.490.00	Frais de personnel imputés		41'000.00		36'000.00		43'000.00
<b>01</b>	<b>Total</b>	<b>544'938.00</b>	<b>82'013.75</b> <b>462'924.25</b>	<b>591'780.00</b>	<b>76'100.00</b> <b>515'680.00</b>	<b>597'741.25</b>	<b>83'953.85</b> <b>513'787.40</b>
02	Sécurité publique	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
02.301.00	Police communale	2'408.55		12'000.00		9'896.70	
02.301.10	Teneur de cadastre et aides	15'795.80		20'000.00		29'593.55	
02.301.20	Officier d'Etat Civil	9'529.40		9'000.00		12'166.15	
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	14'000.00		11'500.00		13'781.50	
02.301.40	Administration de la protection civile	2'105.15		7'500.00		5'500.00	
02.303.00	Charges sociales	3'364.75		6'500.00		6'069.75	
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	3'791.45		7'000.00		11'608.80	
02.311.00	Frais de police	757.15		500.00		1'400.50	
02.312.00	PCi - Charges des abris	7'520.20		10'000.00		8'892.80	
02.312.10	PCi - Instr. et frais	3'919.40		4'000.00		1'066.00	
02.312.20	PCi - Mat. et équipement	1'917.80		2'800.00		36.00	
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	6'624.45		4'000.00		7'137.45	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	1'999.60		5'000.00		5'308.05	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	579.20		700.00		615.20	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	25'559.75		18'100.00		27'110.60	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	3'615.50		3'600.00		3'347.70	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	1'082.10				2'045.85	
02.318.70	Contrôle poids et mesures	109.00		200.00		132.00	
02.319.00	Permis pour étrangers	8'669.25		9'000.00		7'252.50	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	2'539.70		4'000.00		5'949.20	
02.352.00	Police municipale de Sierre	24'329.05		18'000.00		25'182.60	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	7'025.30		6'900.00		3'215.10	
02.352.11	Etat du Valais Part au SMT 750					1'395.00	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	21'343.80		10'000.00		3'257.10	
02.355.00	Installations de tir	5'236.90		4'000.00		4'237.90	
02.355.10	Part. réfection stand de tir	13'861.10				30'869.55	
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		7'599.25		10'000.00		14'873.00
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.		4'141.00		4'000.00		3'985.00
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		37'354.60		40'000.00		43'026.35
02.431.00	Bureau des étrangers		14'549.10		14'000.00		14'854.70
02.437.00	Amendes de police		5'131.00		5'000.00		6'625.00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		6'982.35		7'000.00		10'977.00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc				10'000.00	4'800.00	
02.450.00	PCi - locations d'abris Chalais		8'720.20		8'000.00		13'596.40
02.450.10	PCi - Locations d'abris Vercorin		2'704.95		10'000.00		8'850.00
02.461.00	FEU - Subv. matériel		8'988.80		5'600.00		1'000.00
02.461.30	Subv. registre contrib.		1'226.00		1'200.00		1'192.00
<b>02</b>	<b>Total</b>	<b>187'684.35</b>	<b>97'397.25</b> <b>90'287.10</b>	<b>174'300.00</b>	<b>114'800.00</b> <b>59'500.00</b>	<b>231'867.55</b>	<b>118'979.45</b> <b>112'888.10</b>

	COMPTES 1998		BUDGET 1999		COMPTES 1999	
	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
<b>03 Enseignement et formation</b>						
03.301.00 Conciergerie de l'école de Chalais	51'717.55		55'000.00		48'643.05	
03.301.10 Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	15'829.25		20'000.00		18'643.20	
03.301.50 Personnel de transport des élèves de Briey	13'922.95		14'000.00		16'524.30	
03.302.00 Enseignement catéchèse	7'939.95		8'000.00		7'694.75	
03.303.00 Charges sociales	10'790.55	464.60	26'000.00		11'038.35	
03.310.00 Matériel et frais scolaires	47'255.75		65'000.00		55'034.20	
03.311.00 Activités scolaires	24'645.75		22'000.00		28'641.50	
03.314.00 Charges des immeubles Ecole de Chalais	63'463.45		65'000.00		61'269.70	
03.314.02 Réfections vestiaires école de Chalais	10'692.50					
03.314.10 Charges des immeubles Ecole de Vercorin	30'591.80		33'000.00		45'171.65	
03.318.80 Transports des élèves	12'543.40		12'000.00		13'517.50	
03.351.00 Traitement du personnel enseignant	620'686.15		640'000.00		635'995.80	
03.352.00 Cycle d'orientation Grône	250'446.10		270'000.00		247'521.15	
03.352.10 Ecolage à Sierre ou à Chippis	2'100.00		1'400.00		2'100.00	
03.352.20 Participation aux écoles spécialisées	28'486.00		30'000.00		21'300.50	
03.352.30 Participation à l'Ecole de solfège	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
03.353.00 Itinéraire des apprentis	6'203.40		6'900.00		9'710.90	
03.423.00 Locations maison d'école		11'400.00		12'600.00		12'600.00
03.428.10 Locations Parkings école de Vercorin		10'080.00		8'800.00		10'080.00
03.461.10 Subsidés pour transport des élèves		16'900.85		11'000.00		16'571.90
03.461.50 Subsidés pour cours de chant		1'500.00		1'500.00		1'500.00
<b>03 Total</b>	<b>1'213'849.95</b>	<b>39'880.85</b> <b>1'173'969.10</b>	<b>1'285'300.00</b>	<b>33'900.00</b> <b>1'251'400.00</b>	<b>1'239'806.55</b>	<b>40'751.90</b> <b>1'199'054.65</b>
<b>04 Culture, loisirs et culte</b>						
04.301.00 Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	50'552.70		55'500.00		51'967.50	
04.301.10 Conciergerie du centre administratif de Vercorin	10'044.00		13'000.00		10'899.00	
04.301.50 Personnel d'exploitation de la bibliothèque	17'851.60		20'000.00		18'686.00	
04.303.00 Charges sociales	17'564.40		13'000.00		14'893.75	
04.313.00 Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	53'685.30		30'000.00		36'872.15	
04.314.00 Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	11'286.75		22'000.00		30'102.40	
04.315.00 Bibliothèque communale livres et matériel	17'116.20		19'000.00		18'483.19	
04.352.00 Eglise réformée de Sierre	7'290.00		7'300.00		8'910.00	
04.352.10 Paroisse de Chalais	70'000.00		65'000.00		82'318.60	
04.352.20 Paroisse de Vercorin	39'508.85		46'000.00		44'451.05	
04.365.00 Activités sportives et culturelles	40'171.50		45'000.00		34'266.05	
04.427.00 Locations de la salle polyvalente de Chalais		6'850.00		7'000.00		7'100.00
04.427.10 Locations du Centre administratif de Vercorin		900.00		1'000.00		2'900.00
04.427.20 Locations de la salle polyvalente de Vercorin		600.00		2'000.00		2'000.00
04.436.00 Indemnités journalières remboursées (APG/CNA)		258.80				
04.465.00 Subside pour exploitation de la bibliothèque		9'691.45		9'000.00		10'330.70
<b>04 Total</b>	<b>335'071.30</b>	<b>18'300.25</b> <b>316'771.05</b>	<b>335'800.00</b>	<b>19'000.00</b> <b>316'800.00</b>	<b>351'849.69</b>	<b>22'330.70</b> <b>329'518.99</b>
<b>05 Santé</b>						
05.352.00 Hôpital de Sierre-Loèche	113'791.00		115'000.00		117'775.00	
05.353.00 Clinique Sainte-Claire	33'803.90		35'000.00		33'883.60	
05.366.00 Frais dentaires scolaires	47'779.40		50'000.00		42'432.60	
<b>05 Total</b>	<b>195'374.30</b>	<b>195'374.30</b>	<b>200'000.00</b>	<b>200'000.00</b>	<b>194'091.20</b>	<b>194'091.20</b>

06	Prévoyance sociale	COMPTES 1998		BUDGET 1999		COMPTES 1999	
		Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
06.310.00	Matériel pour programmes d'occupation des chômeurs	14'044.85				3'301.25	
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	14'863.20		15'000.00		17'410.00	
06.351.80	Financement AVS et AI	84'934.50		85'000.00		89'432.85	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	99'065.60		80'000.00		105'925.15	
06.352.00	Centre Médico-Social	34'965.10		37'000.00		36'950.50	
06.352.20	Participation au CIO	2'397.00		4'000.00		3'128.00	
06.365.00	Service d'assistance	28'643.80		30'000.00		14'008.50	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	231'182.50		245'000.00		251'617.25	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	46'824.25		34'000.00		34'332.55	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation		43'457.15				10'242.65
06.435.00	Participations de tiers programmes d'occupation		3'345.00				
<b>06</b>	<b>Total</b>	<b>556'920.80</b>	<b>46'802.15</b>	<b>530'000.00</b>	<b>530'000.00</b>	<b>556'106.05</b>	<b>10'242.65</b>
			<b>510'118.65</b>				<b>545'863.40</b>
07	Travaux publics	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	131'524.90		140'000.00		131'560.00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	19'176.35				18'334.35	
07.303.00	Charges sociales	36'791.65		35'000.00		36'840.05	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	13'901.30		17'000.00		10'701.85	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	13'000.50		17'000.00		15'927.70	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	50'374.25		40'000.00		49'398.20	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	35'340.85		40'000.00		45'828.30	
07.314.00	Entretien du réseau routier	107'243.95		80'000.00		121'298.90	
07.314.10	Marquage et entretien des places de parc	18'115.40		5'000.00		5'050.05	
07.314.50	Balayage mécanique	19'845.75		24'000.00		20'864.15	
07.318.00	Déblaiement des neiges	66'245.20		75'000.00		136'856.10	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	109'871.75		100'000.00		126'506.20	
07.365.10	Transports publics	24'056.00		30'000.00		23'806.00	
07.365.15	Transports touristiques	4'962.00		2'500.00		2'564.00	
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33'300.00		33'300.00		33'300.00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise (Triage)		6'459.80				1'615.00
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin		2'510.00		2'000.00		1'240.00
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1'781.15		1'900.00		1'852.15
07.424.10	Redevances du dépôt de la Réchy		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.435.00	Facturations à des tiers travaux publics		9'721.10				689.50
07.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/CNA)		666.30				1'585.95
07.490.00	Frais de personnel imputés		108'000.00		48'000.00		35'000.00
<b>07</b>	<b>Total</b>	<b>683'749.85</b>	<b>131'138.35</b>	<b>638'800.00</b>	<b>53'900.00</b>	<b>778'835.85</b>	<b>43'982.60</b>
			<b>552'611.50</b>		<b>584'900.00</b>		<b>734'853.25</b>
08	Protection et aménagement de l'environnement	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
08.301.00	Personnel d'entretien des cimetières et places	3'132.00		4'000.00		3'159.00	
08.303.00	Charges sociales	362.90		800.00		365.80	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	1'046.40		1'000.00		389.35	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	1'286.45		5'000.00		354.90	
08.314.40	Entret. parcs et jardins	22'106.95		25'000.00		13'217.25	
08.314.41	Trait. "ver de la grappe"	25'106.65				19'314.20	
08.314.50	Entretien des bisces et des canaux	8'954.40		20'000.00		26'564.65	
08.315.00	Frais d'inhumation	5'497.85		8'000.00		5'409.75	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	9'545.90		15'000.00		8'098.10	
08.360.00	Réfection du bisse de Vercorin	5'400.00		4'000.00			
08.431.00	Permis de construire		21'163.00		30'000.00		14'120.70
08.431.10	Taxes compensatoires de densité		22'487.50				
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		950.00		1'000.00		5'850.00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		800.00		1'000.00		1'050.00
08.437.00	Amendes de constructions		1'100.00		3'000.00		350.00
08.439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe		28'797.50				27'222.85
08.461.90	Subsides pour entretien des bisces et canaux		2'928.40		10'000.00		12'600.00
<b>08</b>	<b>Total</b>	<b>82'439.50</b>	<b>78'226.40</b>	<b>82'800.00</b>	<b>45'000.00</b>	<b>76'873.00</b>	<b>61'193.55</b>
			<b>4'213.10</b>		<b>37'800.00</b>		<b>15'679.45</b>

09	Services économiques	COMPTES 1997		BUDGET 1998		COMPTES 1999	
		Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	1'102.50		1'500.00		671.00	
09.303.00	Charges sociales	86.90		150.00		64.20	
09.312.00	Tenue du registre des vignes	1'600.00		2'000.00		1'650.00	
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	541.80		1'000.00		243.35	
09.314.10	Droits d'eau	3'857.00		4'000.00		3'207.00	
09.350.00	Sierre Région	8'200.30		8'040.00		8'039.00	
09.350.01	Etat du Valais - étude de règl. pour taxe tourist.	10.00					
09.351.00	Ass. retour des forces hydrauliques	4'087.80				2'786.85	
09.362.01	Adduction d'eau Ziettes					16'500.00	
09.362.04	Etable de Tsararogne	15'400.00				6'600.00	
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10'800.00		10'800.00		10'800.00	
09.363.01	Frais OT Vercorin	12'114.10					
09.365.00	Promotion touristique AIDA	17'500.00		17'500.00		17'500.00	
09.365.10	Particip. à Pro-Lavioz	10'000.00		15'000.00		10'000.00	
09.365.40	Insémination artificielle	2'420.00		1'700.00		1'170.00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		40'681.65		46'000.00		49'969.25
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		120'761.65		105'000.00		115'146.75
09.430.00	Location des bureaux - OT		10'800.00		10'800.00		10'800.00
09.431.00	Location du minigolf de Vercorin		3'300.00		3'300.00		3'000.00
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		5'600.50		6'500.00		6'500.00
09.460.00	Subside pour la tenue du registre des vignes		1'154.50		1'000.00		1'142.00
<b>09</b>	<b>Total</b>	<b>87'720.40</b> <b>94'577.90</b>	<b>182'298.30</b>	<b>61'690.00</b> <b>110'910.00</b>	<b>172'600.00</b>	<b>79'231.40</b> <b>107'326.60</b>	<b>186'558.00</b>
<b>10</b>	<b>Finances et impôts</b>	<b>Dépenses Fr.</b>	<b>Recettes Fr.</b>	<b>Dépenses Fr.</b>	<b>Recettes Fr.</b>	<b>Dépenses Fr.</b>	<b>Recettes Fr.</b>
10.312.00	Charges de l'immeuble "La Forge"	3'559.00		5'000.00		6'210.50	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	53'622.35		40'000.00		99'379.00	
10.319.10	Remises d'impôts	1'527.80		2'000.00		10'377.45	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés		93.80	3'000.00		723.00	
10.319.20	Impôt cantonal	6'480.00		6'000.00		6'017.75	
10.321.00	Dettes à court terme	50'741.35		60'000.00		28'482.14	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	9'961.20		8'000.00		7'412.10	
10.322.00	Dettes à moyen terme	41'040.20		30'000.00		23'665.90	
10.324.00	Dettes à long terme	712'039.20		750'000.00		639'639.15	
10.341.00	Péréquation financière	45'307.60		46'855.00		46'855.30	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	12'765.60		15'000.00		12'895.15	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'721.00		4'800.00		4'437.00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4'035'316.85		4'300'000.00		4'217'554.40
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		325'100.05		315'000.00		301'035.05
10.400.30	Impôt prélevé à la source		63'361.20		70'000.00		41'153.20
10.400.40	Impôt personnel		18'149.45		20'000.00		20'634.15
10.400.50	Impôt forfaitaire		37'820.10		35'000.00		52'452.25
10.400.60	Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		43'323.30		50'000.00		54'180.75
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		83'908.25		60'000.00		63'896.90
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		42'522.35		50'000.00		25'143.65
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		204'866.75		200'000.00		195'955.55
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		26'241.50		40'000.00		11'086.25
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		23'295.65		10'000.00		3'425.35
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		33'226.25		15'000.00		14'353.05
10.406.00	Impôt sur les chiens		11'220.00		12'000.00		10'718.00
10.422.00	Rendement des titres		1'928.15		1'800.00		1'702.80
10.422.10	Intérêts des C/C et des placements à vue						233.85
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		27'110.00		25'000.00		51'589.10
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		2'371.90				2'294.90
10.423.00	Locations du bâtiment de "La Forge"		14'880.00		15'000.00		14'880.00
10.444.00	Péréquation financière		229'357.00		238'988.00		236'058.00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		377'676.93		312'000.00		322'724.62
<b>10</b>	<b>Total</b>	<b>941'765.30</b> <b>4'660'004.18</b>	<b>5'601'769.48</b>	<b>970'655.00</b> <b>4'799'133.00</b>	<b>5'769'788.00</b>	<b>886'094.44</b> <b>4'754'977.38</b>	<b>5'641'071.82</b>

	COMPTES 1998		BUDGET 1999		COMPTES 1999	
	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
<b>11 Eau potable</b>						
11.301.00 Personnel de surveillance station de traitement	14'124.00		17'000.00		13'260.00	
11.303.00 Charges sociales	5'416.40		2'300.00		2'515.40	
11.314.00 Entretien du réseau d'eau	47'299.35		60'000.00		46'866.05	
11.314.50 Exploitation de la station des Planards	22'992.60		45'000.00		16'445.80	
11.390.00 Frais de personnel imputés	62'000.00		40'000.00		32'000.00	
11.391.00 Intérêts passifs imputés	278'210.10		234'000.00		233'397.98	
11.434.00 Taxe annuelle d'eau		534'947.30		537'000.00		536'915.10
<b>11 Total</b>	<b>430'042.45</b> <b>104'904.85</b>	<b>534'947.30</b>	<b>398'300.00</b> <b>138'700.00</b>	<b>537'000.00</b>	<b>344'485.23</b> <b>192'429.87</b>	<b>536'915.10</b>
<b>12 Egouts</b>						
12.312.10 Electricité des clarificateurs			4'000.00			
12.314.00 Entretien du réseau des égouts	29'990.45		60'000.00		69'407.20	
12.352.30 Step de Granges	173'352.50		200'000.00		150'712.05	
12.390.00 Frais de personnel imputés	24'000.00		19'000.00		20'000.00	
12.391.00 Intérêts passifs imputés	75'482.31		46'800.00		38'970.55	
12.434.00 Taxe annuelle d'égouts		460'305.40		451'000.00		461'219.65
<b>12 Total</b>	<b>302'825.26</b> <b>157'480.14</b>	<b>460'305.40</b>	<b>329'800.00</b> <b>121'200.00</b>	<b>451'000.00</b>	<b>279'089.80</b> <b>182'129.85</b>	<b>461'219.65</b>
<b>13 Hygiène</b>						
13.301.00 Personnel de surveillance des déchetteries	13'950.00		15'000.00		13'590.00	
13.303.00 Charges sociales	1'616.15		2'000.00		599.15	
13.318.00 Enlèvement des ordures	78'545.75		75'000.00		65'404.16	
13.318.10 Frais d'exploitation des déchetteries	51'594.35		70'000.00		56'218.60	
13.352.30 UTO - Uvrier	221'327.95		256'000.00		235'997.95	
13.390.00 Frais de personnel imputés	63'000.00		35'000.00		26'000.00	
13.391.00 Intérêts passifs imputés	23'984.52		31'200.00		50'356.09	
13.434.00 Taxe annuelle enlèvement des ordures		339'969.65		335'000.00		
352'791.35						
13.435.00 Ventes de bons pour les déchetteries		16'590.00		13'000.00		10'355.00
<b>13 Total</b>	<b>454'018.72</b>	<b>356'559.65</b> <b>97'459.07</b>	<b>484'200.00</b>	<b>348'000.00</b> <b>136'200.00</b>	<b>448'165.95</b>	<b>363'146.35</b> <b>85'019.60</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>6'016'400.18</b> <b>1'613'238.95</b>	<b>7'629'639.13</b>	<b>6'083'425.00</b> <b>1'537'663.00</b>	<b>7'621'088.00</b>	<b>6'064'237.96</b> <b>1'506'107.66</b>	<b>7'570'345.62</b>

		COMPTES 1999	
		Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.
<b>Investissements</b>			
01.502.00	Ordinateur AS/400	40'049.15	
02.504.00	Mensuration fédérale Lot V - part communale	7'140.00	
02.504.01	Mensuration fédérale Lot VI - part communale	169'403.25	
02.614.00	Mensuration fédérale Lot V - part des privés		193'705.00
03.610.00	Vente de places de parc		55'978.75
07.501.50	Route des Zittes	2'375.45	
07.501.80	Route des Marais Vercorin	3'278.00	
07.502.70	Place de Réchy	444'976.50	
07.502.80	Route ZI Grampraz	22'982.00	
07.502.90	Route de la Réchy	156'899.60	
07.504.30	Eclairage public	22'319.55	
07.504.60	Achats et expropriations de terrains	37'781.55	
07.615.10	Plus-Value route de la Loewatir Briey	17'076.40	
07.661.00	Route de la Réchy subside Lit de la Réchy		37'001.65
08.502.00	Parvis église de Vercorin	103'362.45	
08.504.00	Assainissement des forêts la Sapina et le Ban	172'418.05	
08.660.00	Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban		182'000.00
08.661.00	Subside plan aménagement du territoire		60'000.00
09.502.00	Particip. à Pro-Lavioz	30'000.00	
09.505.00	Invest. touristiques divers	10'761.50	
11.500.00	Réseau de distribution d'eau potable	68'026.00	
11.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		20'615.75
12.500.00	Réseau des égouts	34'536.25	
12.610.00	Taxes de raccordement au réseau des égouts		17'235.35
13.504.00	Installations MOLOK pour le ramassage à Chalais	14'543.55	
13.505.00	Bennes à papiers et place	37'173.50	
13.600.00	Vente des cabanes à ordures de Vercorin		2'450.00
<b>Investissements</b>		<b>1'395'102.75</b>	<b>568'986.50</b> <b>826'116.25</b>

Récapitulation	BUDGET 1999 FONCTIONNEMENT		BUDGET 1999 INVESTISSEMENTS		COMPTES 1999 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
1 Administration	597'741.25	83'953.85	40'049.15		80'049.15	
2 Sécurité publique	231'867.55	118'979.45	176'543.25	193'705.00	70'838.25	
3 Enseignement et formation	1'239'806.55	40'751.90		55'978.75	234'021.25	
4 Culture, loisirs et culte	351'849.69	22'330.70			90'000.00	
5 Santé	194'091.20				110'000.00	
6 Prévoyance sociale	556'106.05	10'242.65				
7 Travaux publics	778'835.85	43'982.60	707'689.05	37'001.65	862'687.40	
8 Environnement	76'873.00	61'193.55	275'780.50	242'000.00	78'780.50	
9 Services économiques	79'231.40	186'558.00	40'761.50		60'761.50	
10 Finances et impôts	886'094.44	5'641'071.82			10'000.00	
11 Eau potable	344'485.23	536'915.10	68'026.00	20'615.75	222'410.25	
12 Egouts	279'089.80	461'219.65	34'536.25	17'235.35	17'300.90	
13 Hygiène	448'165.95	363'146.35	51'717.05	2'450.00	74'267.05	
<b>TOTAL</b>	<b>6'064'237.96</b>	<b>7'570'345.62</b>	<b>1'395'102.75</b>	<b>568'986.50</b>	<b>1'911'116.25</b>	
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENTS NETS AMORTISSEMENTS</b>	<b>1'506'107.66</b>			<b>826'116.25</b>		<b>1'911'116.25</b>



A C T I F	BILAN AU 31.12.1998		BILAN AU 31.12.1999	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
00.100.00 Caisse	4'215.25		2'770.80	
00.101.00 Compte de chèques postaux	90'821.51		103'971.37	
00.10 Disponibilités	95'036.76		106'742.17	
00.112.00 Débiteurs Compte collectif	1'399'070.90		943'498.95	
00.11 Créances	1'399'070.90		943'498.95	
00.120.00 Téléphonie dépôt garantie antennes radio	425.00		425.00	
00.121.00 Titres divers	1.00		5'001.00	
00.121.01 Actions Téléphérique SA	50'000.00			
00.121.02 Actions FMV	75'000.00		70'000.00	
00.121.03 Actions SIESA	1'402'000.00		1'402'000.00	
00.121.50 Prêt au TC Vercorin	12'000.00		6'000.00	
00.121.51 Prêt au téléphérique SA	500'000.00		500'000.00	
00.121.52 Prêt à la Bourgeoisie "Maison de Vercorin"			507'335.60	
00.123.00 Immeubles du patrimoine financier	1.00		1.00	
00.129.00 Aménagement agricole Zampfans-Crétilons	72'900.85		72'900.85	
00.12 Placements et avances	2'112'327.85		2'563'663.45	
00.133.00 Subsidés à encaisser Estimations	1'674'500.00		1'535'210.80	
00.139.00 Autres act. transitoires	602'752.45		1'033'190.80	
00.13 Actifs transitoires	2'277'252.45		2'568'401.60	
00.140.01 Administration générale	520'000.00		480'000.00	
00.140.02 Sécurité	968'000.00		880'000.00	
00.140.03 Instruction	6'100'000.00		5'810'000.00	
00.140.04 Loisirs et culte	380'000.00		290'000.00	
00.140.05 Santé	480'000.00		370'000.00	
00.140.07 Travaux publics	4'400'000.00		4'208'000.00	
00.140.08 Environnement	220'000.00		175'000.00	
00.140.09 Economie	170'000.00		150'000.00	
00.140.10 Finances	10'000.00			
00.140.11 Ecu	2'890'000.00		2'715'000.00	
00.140.12 Egouts				
00.140.13 Ordures	360'000.00		335'000.00	
00.14 Investissements	16'498'000.00		15'413'000.00	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>22'381'687.96</b>		<b>21'595'306.17</b>	
P A S S I F	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
00.200.00 Créanciers		1'236'096.55		1'099'384.80
00.201.00 Créanciers salariés		41'596.85		48'456.55
00.206.00 Banque Raiffeisen Chalais c/c 176-0020447-9		77'982.00		459'852.00
00.206.10 Banque Cantonale VS c/c T 0100.43.16		246'218.30		18'738.30
00.206.20 Union de Banques Suisses c/c H5-652.711.0		8'888.80		50'081.10
00.206.50 Crédit Suisse c/c 460.646-41		257'986.00		333'396.20
00.20 Dettes à court terme		1'868'768.50		2'009'908.95
00.210.12 Banque Cantonale VS 03.419.283-4 (Intemp. 90)		252'077.00		202'947.75
00.210.13 Banque Cantonale VS 03.418.793-8 (Consolid.)		296'185.00		248'957.95
00.220.00 Banque Raiffeisen Chalais 187-0050397-9 Classe		900'000.00		900'000.00
00.220.10 Banque Cantonale VS 03.421.733-0 Libor		999'850.00		999'850.00
00.220.11 Banque Cantonale VS 03.423.776-5 Libor école		2'000'000.00		2'000'000.00
00.220.20 Société de Banque Suisse H5-652.711.8		3'200'000.00		
00.220.21 Société de Banque Suisse H5-652.711.2		1'000'000.00		
00.220.41 Union de Banques Suisses 900.020.90Z (A terme)		4026'220.00		3'800'000.00
00.220.42 Union de Banques Suisses H5-184.273.2				2'200'000.00
00.220.43 Union de Banques Suisses H5-184.273.1				2'000'000.00
00.220.50 Crédit Suisse 0678-460646-41-1		1'000'000.00		970'000.00
00.220.90 Caisse Nationale Accident 23.147.100		1'216'000.00		1'044'000.00
00.220.91 Rentenanstalt assurance 604.618 (Prêt fixe)		2'000'000.00		2'000'000.00
00.220.92 Winterthour Vie assurance		2'000'000.00		2'000'000.00
00.21 Dettes à moyen et long terme		18'890'332.00		18'365'755.70

P A S S I F	BILAN AU 31.12.1998		BILAN AU 31.12.1999	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
00.240.00 LIM Oficamt 235.08.001/7 Route Itravers-Vercorin		55'400.00		41'500.00
00.240.10 LIM Oficamt 235.05.004/4 Eau potable de Vercorin		138'600.00		110'800.00
00.240.11 LIM VS 5020 Eau potable de Vercorin		32'750.00		24'500.00
00.240.20 LIM Oficamt 235.07.005/9 Centre adm. de Vercorin		67'500.00		56'250.00
00.240.21 LIM VS 5050 Centre adm. Vercorin		67'500.00		56'250.00
00.240.30 LIM Oficamt 235.06.012/6 Tennis Vercorin		12'000.00		6'000.00
00.240.31 LIM VS 5062 Tennis de Vercorin		12'000.00		6'000.00
00.240.40 LIM Oficamt 235.03.011/1 Réfection école Chalais		260'200.00		236'500.00
00.240.50 LIM Oficamt 235.03.014/5 Ecole de Vercorin		518'000.00		518'000.00
00.24 Engagements à taux préfér entiels		1'163'950.00		1'055'800.00
00.255.00 Bénéfice cure de Chalais		123'030.75		123'030.75
00.256.00 Bénéfice cure de Vercorin		233'287.45		233'287.45
00.259.00 Retenues de garanties effectuées		1'000.00		1'000.00
00.25 Engagements		357'318.20		357'318.20
00.260.00 Intérêts calculés		188'565.00		111'532.50
00.269.00 Autres passifs transit.		292'827.65		587'939.35
00.26 Passifs transitoires		481'392.65		699'471.85
00.280.00 Constructions d'abris PCi		596'161.25		620'156.25
00.280.10 Constructions places parc		30'200.00		20'200.00
00.280.20 Fonds de rénovation des vieilles bâtisses		239'522.55		172'661.00
00.28 Financements spéciaux		865'883.80		813'017.25
00.29 Fortune				
00.290.00 Fortune nette au début de l'exercice	870'109.14		1'245'957.19	
00.291.00 Variation de fortune	375'848.05		460'008.59	
00.29 Fortune nette à la fin de l'exercice	1'245'957.19		1'705'965.78	
00.2 <b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1'245'957.19</b>	<b>23'627'645.15</b> <b>22'381'687.96</b>	<b>1'705'965.78</b>	<b>23'301'271.95</b> <b>21'595'306.17</b>
<b>TOTAUX EGAUX DU BILAN</b>	<b>22'381'687.96</b>	<b>22'381'687.96</b>	<b>21'595'306.17</b>	<b>21'595'306.17</b>

## COMPTES DE LA COMMUNE BOURGEOISIALE

### Exercice 1999

Le total des dépenses s'est élevé, pour l'exercice 1999 à **Fr. 341'413,85.-** pour des recettes de **Fr. 500'397,80.-** ce qui laisse une marge d'autofinancement appréciable de **Fr. 158'983,95.-**.

Les comptes de la Bourgeoisie se présentent très souvent avec irrégularité car les principales dépenses et recettes proviennent des coupes de bois. Dans le cadre des mesures sylvicoles, notre programme d'entretien et de surveillance des forêts pour 1999 a été très soutenu.

Un traitement urgent contre l'hylésine du pin a occasionné une dépense de plus de **Fr. 137'000.-** alors qu'un glissement de terrain a nécessité l'intervention des forestiers pour un coût de **Fr. 134'000.-**. En revanche, les ventes de bois relatives à ces travaux ont rapporté **Fr. 176'480.-**.

En ajoutant le paiement des subventions pour ces travaux d'entretien, on peut expliquer ce résultat très positif.

Si on fait abstraction de ces recettes extraordinaires, la situation de la Bourgeoisie reste difficile. Les seules **recettes** proviennent

- a) de la location des terrains bourgeoisiaux pour **Fr. 58'000.-**
- b) de la location des bâtiments de Sigeroulaz pour **Fr. 21'000.-**
- c) de recettes diverses comme les agrégations des nouveaux bourgeois, la vente du vin qu'on peut estimer entre **Fr. 10'000.-** et **Fr. 20'000.-** par année.

Un total de recettes bien estimées de **Fr. 100'000.-** annuellement au maximum.



*Un marché du bois de plus en plus difficile*

Quant aux **dépenses**, il faut compter

- a) des charges d'intérêts d'environ **Fr. 30'000.-** à **Fr. 50'000.-** selon les taux d'intérêts en vigueur;
- b) des frais de conciergerie et d'entretien de bâtiments de **Fr. 20'000.-**;
- c) des dépenses d'administration et d'impôts de **Fr. 10'000.-**;
- d) et des frais divers pour **Fr. 10'000.-**

soit à peu près le même montant que les recettes.

Dans de telles conditions, l'amortissement de la dette reste faible.

Avec des taux qui ont été excessivement intéressants ces dernières années et une politique de subventions encourageante, il est vrai que nous avons réussi à baisser la dette de la Bourgeoisie de manière très significative.

## Budget de l'an 2000

Il faudra compter avec une forte hausse des taux d'intérêts, annoncée par ailleurs. Dès lors, pour l'an 2000, nous devrions réduire considérablement le bénéfice de l'exercice aux environs de **Fr. 86'000.-**.

Ce bénéfice pourra rester à cette hauteur, à la condition que nous puissions réaliser une vente de bois que nous budgétisons, dans le cadre des mesures sylvicoles de la Combache, à **Fr. 60'000.-**.

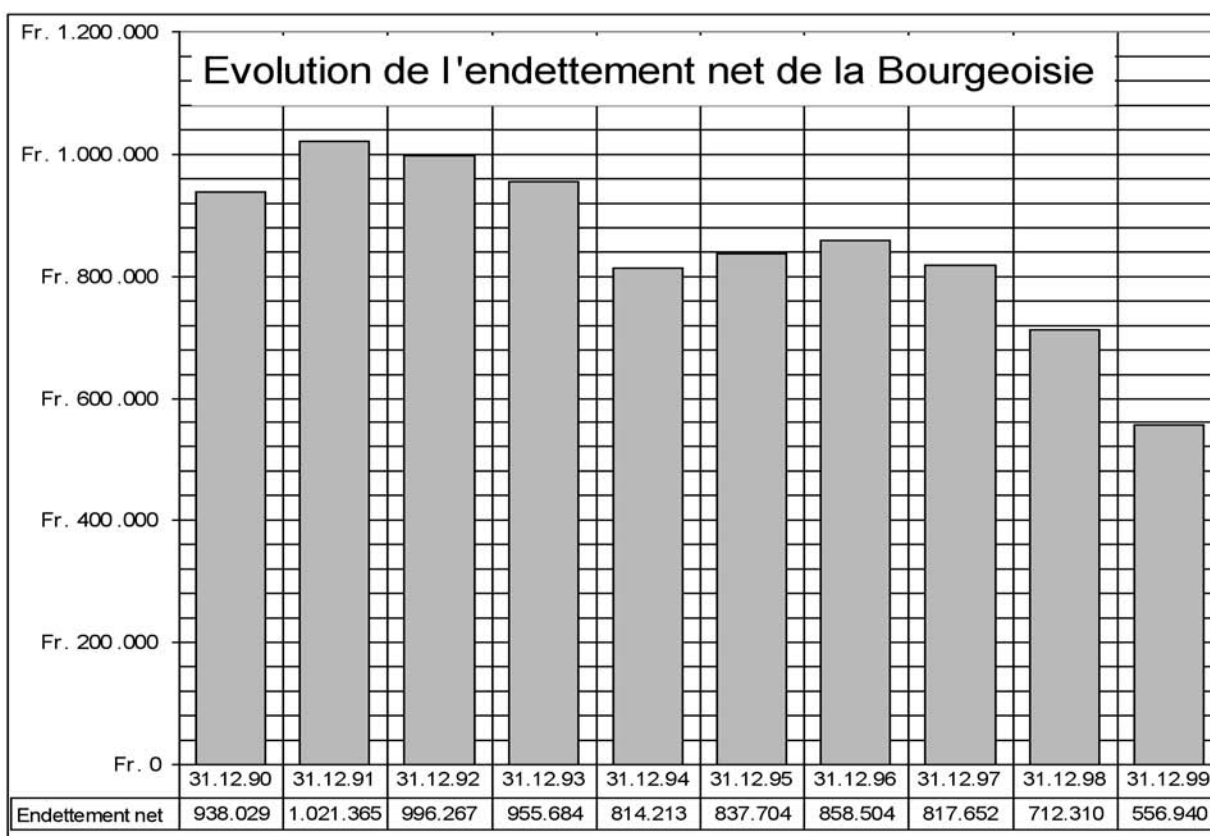
### Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement prévues	Fr.	90'200.-
Recettes de fonctionnement prévues	Fr.	176'800.-
Marge d'autofinancement	Fr.	86'600.-

### Quant aux investissements

Recettes prévues	Fr.	63'000.-
Dépenses	Fr.	70'000.-
Investissements nets	Fr.	7'000.-

Si nos prévisions se réalisent, nous devrions ramener la dette de la Bourgeoisie, au 31.12.2000, en dessous de **Fr. 500'000.-**.



## Comptes du Téléphérique Chalais/Vercorin

La Commune de Chalais est fortement engagée dans la société anonyme du Téléphérique puisqu'elle détient le 51 % des actions de la société, dont le capital social s'élève à Fr. 770'000.-.

Ces actions sont réparties comme suit :

- 675 actions au porteur de Fr. 250.- à la Commune
- 44 actions au porteur de Fr. 250.- à la Bourgeoisie
- 1250 actions nominatives privilégiées de Fr. 100.- par action, propriété de la Commune,

ce qui fait que Commune et Bourgeoisie détiennent ensemble le 40% du capital social de la société.

En outre, la commune a consenti un prêt à la société de **Fr. 500'000.-** qui a permis également de rénover le restaurant du Téléphérique, propriété de la SA. En outre, le crédit LIM de Fr. 500'000.- est remboursé par la Commune, selon les conventions qui avaient été arrêtées, d'entente avec le Département des Travaux publics de l'Etat du Valais, lors du crédit de rénovation des installations.

*Un moyen de transport apprécié*



Actuellement, le solde de ce crédit s'élève à **Fr. 233'600.**

Il est donc intéressant de vous donner la situation financière de cette société.

	1998	1999
Total des charges	Fr. 404'371,60	Fr. 432'367,00
Total des produits	Fr. 409'080,24	Fr. 454'685,59

Il est à préciser que l'installation bénéficie des indemnités forfaitaires de la part de l'Office Fédéral des Transports ( 90% ) et de l'Etat ( 10% ) , indemnités qui se sont élevées en 1999 à Fr. 176'000.-.

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	Fr. 4'708,64	Fr. 22'318,40
<small>(après amortissement)</small>		
<b>Amortissements</b>	Fr. 58'535.-	Fr. 40'979.-
<b>Dette de la société</b>		Fr. 520'000.-
<b>Prêt de la Commune</b>		Fr. 500'000.-
<small>(sans intérêts)</small>		

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

l'assemblée de la société  
a été fixée au

**lundi 19 juin 2000 à 19 h 30**

à la maison bourgeoise  
de Chalais

# Comptes 1999 et budget 2000 de la Bourgeoisie

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 1998	BUDGET 1999	COMPTES 1999	BUDGET 2000
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>					
3000	CONCIERGERIE MAISON BOURGEOISIALE	6'053.75	6'000.00	<b>5'654.60</b>	6'000.00
3010	OFFICIER D'ETAT-CIVIL	3'433.90	3'500.00	<b>3'308.85</b>	3'500.00
3030	CHARGES SOCIALES	1'065.15	1'500.00	<b>768.35</b>	1'500.00
		<b>10'552.80</b>	<b>11'000.00</b>	<b>9'731.80</b>	<b>11'000.00</b>
<b>BIENS ET SERVICES</b>					
3140	CHARGES DES IMMEUBLES	14'885.75	2'000.00	<b>1'434.75</b>	1'500.00
3141	CHARGES MAISON BOURG. DE CHALAIS	5'865.05	6'000.00	<b>6'048.00</b>	6'000.00
3142	CHARGES MAISON BOURG. DE VERCORIN	4'010.15	3'000.00	<b>1'342.25</b>	900.00
3150	CHARGES COLONIE DE SIGEROU LAZ	7'483.35	5'000.00	<b>1'961.30</b>	3'000.00
3160	ENTRETIEN ET SURV. DES FORETS	9'191.20	5'000.00	<b>280'574.90</b>	5'000.00
3170	RECEPTIONS	511.95	500.00	<b>704.80</b>	700.00
3175	VINIFICATION	2'568.00	2'600.00	<b>2'568.00</b>	2'600.00
3180	COMPTABILITE ET FRAIS ADMINISTRATIFS	5'500.00	5'650.00	<b>5'500.00</b>	5'500.00
3190	IMPOTS ET COTISATIONS	5'954.30	4'000.00	<b>3'828.25</b>	4'000.00
		<b>55'969.75</b>	<b>33'750.00</b>	<b>303'962.25</b>	<b>29'200.00</b>
<b>INTERETS PASSIFS</b>					
3210	INTERET DES DETTES	48'400.20	40'000.00	<b>27'719.80</b>	50'000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>114'922.75</b>	<b>84'750.00</b>	<b>341'413.85</b>	<b>90'200.00</b>
<b>REVENU DES BIENS</b>					
4230	DROITS DE SUPERFICIE ET LOCATIONS	58'370.60	57'400.00	<b>58'431.85</b>	56'000.00
4231	LOC. MAISON BOURGEOISIALE CHALAIS	500.00	1'000.00	<b>950.00</b>	1'000.00
4232	LOC. MAISON BOURGEOISIALE VERCORIN	6'600.00		<b>17'264.00</b>	18'000.00
4233	LOCATION BATIMENTS DE SIGEROU LAZ	22'132.00	21'000.00	<b>21'045.60</b>	22'000.00
4240	REVAL. DE BIENS EXPROPRIES	12'820.00			
		<b>100'422.60</b>	<b>79'400.00</b>	<b>97'691.45</b>	<b>97'000.00</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
4310	AGREGATION DES NOUVEAUX BOURGEOIS	12'700.00	12'400.00	<b>11'500.00</b>	11'600.00
4350	VENTE DU BOIS	54'216.75	60'000.00	<b>176'480.60</b>	60'000.00
4351	VENTE DE VIN	5'142.85	5'200.00	<b>5'142.85</b>	5'200.00
4360	MESURES SYLVICOLES - ENTRETIEN FORETS	11'166.00	0.00	<b>206'325.80</b>	0.00
4520	PART COMMUNALE GARDE-FORESTIER	20'023.00	10'000.00	<b>3'257.10</b>	3'000.00
		<b>103'248.60</b>	<b>87'600.00</b>	<b>402'706.35</b>	<b>79'800.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>203'671.20</b>	<b>167'000.00</b>	<b>500'397.80</b>	<b>176'800.00</b>
	<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>88'748.45</b>	<b>82'250.00</b>	<b>158'983.95</b>	<b>86'600.00</b>
	<b>INSUFFISANCE DE FINANCEMENT</b>				
3300	AMORTISSEMENTS COMPTABLES	84'226.35	60'000.00	<b>158'613.50</b>	85'000.00
	<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>4'522.10</b>	<b>22'250.00</b>	<b>370.45</b>	<b>1'600.00</b>
	<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>				
<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>					
5010	MESURES SYLVICOLES "COMBACHE"	106'314.30	250'000.00	<b>175'746.35</b>	70'000.00
5011	MESURES SYLVICOLES "LES EVOUETTES"	378'409.25	100'000.00	<b>109'125.65</b>	0.00
		<b>484'723.55</b>	<b>350'000.00</b>	<b>284'872.00</b>	<b>70'000.00</b>
<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>					
6600	BOUILLET-COMBACHE	160'134.35	222'000.00	<b>162'286.55</b>	63'000.00
6601	LES EVOUETTES	368'362.85	90'000.00	<b>118'971.95</b>	0.00
		<b>528'497.20</b>	<b>312'000.00</b>	<b>281'258.50</b>	<b>63'000.00</b>
	<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>-43'773.65</b>	<b>38'000.00</b>	<b>3'613.50</b>	<b>7'000.00</b>

<b>ACTIF</b>		<b>1998</b>	<b>1999</b>
<b>DISPONIBLE ET COURT TERME</b>			
1010	CHEQUES POSTAUX	376.65	754.00
1090	ACTIFS TRANSITOIRES	410377.00	265200.00
1130	DEBITEURS	28230.80	19996.35
		<b>438984.45</b>	<b>285950.35</b>
<b>PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS</b>			
1210	TITRES	1.00	1.00
1211	ASSOCIATION FORESTIERE - PART SOCIALE	0.00	0.00
1230	TERRAINS	82490.00	82490.00
1231	ALPAGES ET PATURAGES	500000.00	500000.00
1232	FORETS	2065000.00	2065000.00
1233	MAISON BOURGEOISIALE DE CHALAIS	490000.00	470000.00
1234	MAISON BOURGEOISIALE DE VERCORIN	95000.00	20000.00
1235	BATIMENTS DE SIGEROU LAZ	340000.00	320000.00
1250	MOBILIER	1.00	1.00
1240	DEVESTITURES ET MESURES FORESTIERES	40000.00	0.00
		<b>3'612'492.00</b>	<b>3'457'492.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>4'051'476.45</b>	<b>3'743'442.35</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES A COURT TERME</b>			
2020	BANQUE RAIFFEISEN	184581.00	9390.00
2021	UBS H5-166'555.0 PRET	39786.45	38'149.15
2090	PASSIFS TRANSITOIRES ET CREANCIERS	89621.10	55'350.85
		<b>313'988.55</b>	<b>102'890.00</b>
<b>DETTES A LONG TERME</b>			
2200	PRET FIXE SBS	800'000.00	0.00
2201	CREDIT COMMERCIAL UBS SA		340'000.00
2202	CREDIT COMMERCIAL UBS SA		400'000.00
2210	BCV 7.254-0 - COLONIE SIGEROU LAZ 85	23'786.00	0.00
2400	CREDITS D'INVESTISSEMENTS (BAN)	13'520.00	0.00
		<b>837'306.00</b>	<b>740'000.00</b>
<b>PROVISIONS</b>			
2500	PROVISION DE READAPTATION	2'587'665.00	2'587'665.00
<b>FORTUNE</b>			
	FORTUNE NETTE AU 1er JANVIER	307'994.80	312'516.90
	VARIATION DE FORTUNE (BENEFICE)	4'522.10	370.45
		<b>312'516.90</b>	<b>312'887.35</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4'051'476.45</b>	<b>3'743'442.35</b>

Les enfants des  
classes enfantines  
vous souhaitent  
un bel été et  
de bonnes vacances !

---

